

2018-6278  
2019-03-19

TAMINCO

MÉTAM-SODIUM FORMULE  
POUR LES PRODUITS DE FABRICATION (MUP)

SOLUTION

POUR FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF: ACIDE MÉTHYLDITHIOCARBAMIQUE (présent sous forme de sel de sodium) 41,98 %

N° D'HOMOLOGATION 28323 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

DANGER – IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

CONTENU NET : 25 litres – Vrac

Taminco US LLC.  
A subsidiary of Eastman Chemical Company  
200 S. Wilcox Drive  
Kingsport, TN 37660  
United States  
1-(423)-229-2000

2018-6278  
2019-03-19

### **MODE D'EMPLOI :**

À n'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver à fond immédiatement après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne pas porter des chaussures contaminées. Porter des vêtements de protection. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Il n'y a pas d'antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE :**

1. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, loin des semences, des engrais, des insecticides, des fongicides, des herbicides ou autres biocides.
2. Garder loin de la chaleur, du feu et des étincelles.
3. Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement. Ne pas entreposer sous 0°C.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des

2018-6278

2019-03-19

renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable. En cas d'incendie, utiliser des agents extincteurs comme de l'eau, de l'eau pulvérisée, de la mousse, du CO<sub>2</sub> ou un agent chimique sec. Empêcher l'eau utilisée pour combattre l'incendie de pénétrer dans l'approvisionnement en eau publique.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.